REGLEMENT INTERIEUR
ASSOCIATION SARGE COUNTRY SUR BRAYE

1) Dès son adhésion à l'association l'adhérent(e) peut bénéficier des cours collectifs de danse Country et Line Dance dans le cadre des horaires prédéfinis. Pour le bien être de tout le monde nous vous demandons d'être à l'heure.

2) Les inscriptions se feront chaque année fin juin de la saison précédente et début septembre de la nouvelle saison. L'adhésion à l'association est valable une saison, de septembre à août, mais les cours sont dispensés de septembre à fin juin. Tout nouvel adhérent s'engage à fournir un **CERTIFICAT MEDICAL** (CERTIFICAT OBLIGATOIRE, sa validité est de 3 ans pour la même activité) précisant son aptitude à la pratique de la danse, il est de la responsabilité de l'adhérent de fournir ce document. Il fournira également le bulletin d'inscription daté et signé. Pour les mineurs de moins de 18 ans, ce bulletin est à remplir par le représentant légal.

3) La cotisation annuelle doit être acquittée par les membres chaque année en cours. Pour faciliter les paiements pour nos adhérents l'association accepte le règlement en 2 fois maximum, en nous laissant impérativement des chèques que nous déposerons à date indiquée. La cotisation annuelle doit être établie en chèque à l'ordre de l'association. Les 2 premiers cours sont gratuits. Au 3ème cours, il sera demandé d'acquitter la cotisation.

4) Toute interruption avant terme ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement.

5) Les cours sont dispensés le **mardi soir** (possibilité de participer aux 2 cours) :
   . de 19h30 à 20h30 pour les débutants
   . de 20h45 à 21h45 pour les novices/intermédiaires
   Les adhérents arrivant en retard devront se ranger sur les côtés et attendre la fin de la danse pour pouvoir se mettre en ligne. Chaque adhérent fera de son mieux pour que le roulement entre le 1er groupe et le 2ème groupe se fasse rapidement et avec convivialité.

6) La bonne humeur, la convivialité et le respect de chacun sont obligatoires pour suivre les cours.

7) **L'adhérent(e) reconnaît à l'association le droit d'exclure, sans préavis ni indemnités toute personne dont l'attitude ou le comportement serait préjudiciable aux membres de l'association ou à ses responsables**.

8) Il est fortement recommandé de choisir des chaussures facilitant les pas de danse. Les chaussures ou bottes à talons hauts ou fins sont à éviter, de même que les nu-pieds, les claquettes ou sandales. L'association ne saura être tenue pour responsable en cas d'accident (entorse, chute) si les chaussures ne sont pas adaptées. Les danseurs devront respecter les alignements lors de danses dites « en ligne » (ligne et colonne).

9) L'association disposant d'une salle prêtée par la Mairie de Sargé sur Braye pour la dispense des cours, elle ne pourra être tenue pour responsable en cas d'impossibilité. Une séance peut être annulée ou déplacée pour les raisons diverses : indisponibilité de la salle, indisponibilité de l'animateur, mauvaise météo, etc … L'information aux adhérents se fera préférentiellement par mail.

10) Toute personne qui anime notoirement des cours de danse country n'est acceptée au sein de l'association qu'après accord du bureau. Le non-respect de cette clause pourra entrainer la radiation immédiate de l'adhérent, y compris en cours d'année.

11) Les personnes s'inscrivant au groupe de démonstration devront porter la tenue de l'association définie par le Bureau. Les volontaires pour ces démonstrations devront maîtriser les chorégraphies présentées.

12) L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux, vêtements ou autres objets de valeur à l'intérieur de l'enceinte de la salle de cours et durant les manifestations.

13) Chaque adhérent(e) ne pourra aller à l'encontre du règlement intérieur et en a accepté pleinement son contenu en remplissant le bulletin d'inscription associé.

14) Le présent règlement n'est pas exhaustif en état et pourra être modifié à tout moment par le bureau. Toute nouvelle décision sera affichée.

<u>Le montant des cotisations est indiqué sur le bulletin d'inscription</u>